

Examens dans la Voie Pro Session 2021

Des Aménagements Tardifs et Irresponsables

Depuis novembre, le ministère refusait de prendre l'impact de la situation sanitaire sur les examens et d'étudier des aménagements de programme. Il évoque (enfin !) quelques mesures. Il reconnaît donc que la scolarité des élèves a été perturbée.

PFMP :

Seuil minimum de
5 semaines
pour les CAP

Seuil minimum de
10 semaines
pour les Bac Pro

6 à 8 semaines
en BMA
6 à 9 en MC

Possibilités pour atteindre les seuils minimums : PFMP en télétravail, effectuées dans des secteurs connexes, mise en situation pro dans les établissements, prise en compte pour le Bac pro des PFMP en CAP pour les élèves passerelles + Procédure de dérogation habituelle.

Pour la CGT : aucun·e élève impliqué·e dans sa formation ne doit être empêché·e de valider son diplôme par les durées minimales de PFMP non atteintes

CCF :

Si au moins l'un d'entre eux a pu être organisé, les derniers CCF de l'année scolaire sont neutralisés.

Maintien des CCF n'ayant qu'une seule échéance

Oral de Chef d'oeuvre en CAP :

Maintien de l'épreuve :

jury = deux enseignants (professionnel et général) Un des deux collègues a accompagné l'élève dans son projet. |

RAPPEL :

Pétition pour la neutralisation
Oral de chef d'oeuvre

Examens dans la Voie Pro Session 2021

Des Aménagements Tardifs et Irresponsables

Les épreuves ponctuelles :

Épreuves écrites « d'enseignement général » (d'après le ministre) :

- CAP (candidat·es libres et établissements non habilités au CCF) : Français, PSE, Maths, Sciences, LV, Arts appliqués.
- Bac pro : Français (sujet double), Histoire-Géographie-EMC, PSE, Éco-droit, Éco-gestion, Arts appliqués (qui sont en CCF « unique » la plupart du temps)

Seules les deux meilleures notes obtenues sur l'ensemble des épreuves ponctuelles écrites d'enseignement général seront retenues, en CAP comme en bac pro, et les autres seront neutralisées..

Selon les diplômes, 3 à 5 épreuves auront été préparées par les élèves pendant deux/ trois ans et passées lors de l'examen... pour rien ! Les collègues auront préparé leurs élèves, puis corrigé leurs copies d'examen... pour rien ! Cette disposition pose sérieusement la question des coefficients, pour calculer les moyennes obtenues à l'examen.

Les épreuves professionnelles écrites des filières tertiaires et des sections de la production ne sont pas évoquées.
Pour le moment, ces épreuves, longues, à fort coefficient ne bénéficient d'aucun aménagement !

Oral de contrôle :

Le ministère envisage une modification de l'oral de contrôle.
Une réunion est organisée par le ministère le 1^{er} juin sur le sujet !)

**Assez de surcharge
et d'incertitudes !!**